

Travaux de busage pour les particuliers : tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2012

Le rapporteur,

⇒ propose de revaloriser les forfaits de la manière suivante :

	Forfait 1	Forfait 2	Forfait 3	Forfait 4	Forfait 5
Longueur (m)	6	6	6	6	6
Matériau	PVC	PVC	Béton Armé	Béton Armé	Béton Armé
Diamètre (mm)	250	300	300	400	600
Montant au 1 ^{er} janvier 2011 (€ HT)	503,88	889,44	913,92	1001,95	1233,08
Nouveau montant au 1 ^{er} janvier 2012 (€ HT)	512,95	905,45	930,37	1019,95	1255,27

Considérant l'avis favorable émis par la commission « voirie, transport et bâtiments », lors de sa réunion du 16 novembre 2011 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte :

les nouveaux montants des forfaits, à compter du 1^{er} Janvier 2012 ;

Autorise :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité